

PR10.4 Complément d'information demandé - Volet analyse avantages-coûts

Introduction

L'objectif central de l'analyse avantages-coûts (AAC) est de synthétiser et de chiffrer les répercussions identifiées dans l'étude d'impact déposée par l'initiateur de projet. Dans cette perspective, l'initiateur a déposé un « rapport d'évaluation économique » qui reprend certains éléments demandés dans l'AAC. Ce document est l'annexe R2-24 de l'étude d'impact. Donc, plusieurs éléments d'analyse ne se trouvent pas directement dans l'analyse avantages-coûts, mais plutôt dans l'étude d'impact.

Calcul des avantages

L'initiateur analyse peu les avantages de son projet dans l'AAC. L'initiateur conclut simplement : « les coûts sont nettement inférieurs à la somme des retombées économiques pour les phases de construction et d'opération du Projet, estimée à 76 G\$ ».

À notre avis, les retombées économiques ne devraient pas être comptabilisées comme des « avantages » dans le cadre d'une AAC. Pour plus d'informations à cet effet, il est possible de consulter les différents guides d'AAC, notamment le Guide de l'analyse avantages-coûts des projets publics en transport routier du ministère des Transports aux pages 5 à 7. Afin d'être en mesure d'apprécier et d'analyser les avantages du projet, l'initiateur doit produire un tableau résumant comme il l'a fait pour les coûts. Son tableau doit s'inspirer du tableau suivant :

Avantages	Acteurs affectés	Amplitude de l'impact (en dollar de 2020 si chiffré)
Gain social du travail pour les employés de GNL pendant la phase d'exploitation	Employés de GNL	Décrire l'amplitude (47 787 \$ x nombre d'employés x nombre d'années)
Autres gains sociaux du travail	À déterminer	Décrire l'amplitude (chiffré si possible)
Fiscalité municipale	Ville de Saguenay	Gain net en prenant en compte un congé de taxe s'il y a lieu
Fiscalité provinciale de l'entreprise	Gouvernement du Québec	Décrire l'amplitude (chiffré si possible)
Fiscalité provinciale des employés	Gouvernement du Québec	Décrire l'amplitude (chiffré si possible)
Fiscalité fédérale de l'entreprise	Gouvernement du Canada	Décrire l'amplitude (chiffré si possible)
Fiscalité fédérale des employés	Gouvernement du Canada	Décrire l'amplitude (chiffré si possible)
Compensation pour les GES	Environnement	Valeur sociale des GES compensés
Coûts évités pour la société ?	?	?
Commandites, dons, subventions ?	?	?
Autres avantages	?	?

Le tableau et particulièrement les sections surlignées sont donnés à titre indicatif. Le tableau fourni doit être ajusté et validé par l'initiateur.

Carboneutralité

L'initiateur a présenté les coûts des émissions québécoises de gaz à effet de serre et des autres polluants atmosphérique de toutes les phases du projet (2021-2055). Le document mentionne des coûts (dommages) de 419 M\$ (2019) pour la pollution atmosphérique et de 1 244 M\$ (2019) pour les GES. L'initiateur mentionne que les dommages des GES ne devraient pas être comptabilisés dans l'AAC puisque le projet serait carboneutre.

Si l'initiateur souhaite inclure sa « carboneutralité » dans l'AAC, il doit inclure les compensations des GES dans le tableau des avantages du projet. De plus, certaines précisions sur la carboneutralité du projet devront être fournies :

- Est-ce que la compensation des émissions de GES de l'initiateur sera faite dans le cadre d'un programme de crédit compensatoire du MELCC?
- Est-ce que les émissions seront compensées à la même année qu'elles seront émises? Si ce n'est pas le cas, l'initiateur devra modéliser l'« emprunt » carbone de son projet.